






Novembre 2009

Sommaire

-  Pages 2 & 3 : Evaluons ...
-  Page 4 & 5 : Communiqué UGFF: Précaires
-  Page 6: Santé au travail
-  Page 7: Revalorisation, Réunions d'information syndicale
-  Page 8: Agenda/Contacts



Manif
La poste (Digne)
22/09/09

Bilan de l'élève : Ministre de l'éducation (vous pouvez mettre le nom que vous voulez et remplir les colonnes de droite par vos commentaires)

Améliore le dialogue social en recevant la CGT éducation:

"Dialogue social : le ministre change, la FERC-CGT toujours ostracisée !

A nouveau, la FERC-CGT constate sa mise à l'écart des rencontres avec le Ministre de l'Education. Répondant à notre demande, une date de rencontre a été fixée ce mardi 7 juillet.

Un appel téléphonique du secrétariat de M. CHATEL nous informe le vendredi soir que la date était annulée car les ministres de l'Education et de l'Enseignement supérieur recevaient ce même mardi les fédérations sur la question du recrutement et de la formation des enseignants, sans pouvoir nous préciser si la FERC en était ou pas !

C'est encore par une dépêche AEF d'un autre syndicat que nous avons eu connaissance des 4 organisations invitées !

La FERC n'est pas conviée !

Quels sont les critères utilisés pour évincer la CGT ?" (UNSEN Montreuil, Communiqué de presse du 07/07/09)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Sait dialoguer			x	

Ecoute les gens qui contestent ses réformes:

"Début juillet 2009, une trentaine de stagiaires de l'IUFM de Toulouse étaient convoqués manu militari à des jurys d'Examen de Qualification Professionnelle. Il leur était reproché d'avoir rédigé des mémoires critiques vis-à-vis des réformes mises en oeuvre dans l'Education nationale lors de leur semaine de formation commune." (AFP)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Sait écouter			x	

Tient ses engagements en vue de la bonne conduite du service public d'éducation:

"La Cour des comptes souligne qu'en raison du désengagement déjà effectif du ministère de l'Education nationale, « le taux de scolarisation des 2-3 ans a diminué de 27% entre 2003 et 2007 » et qu'à « la rentrée 2005, 5000 enfants étaient en attente de scolarisation en maternelle » " (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Fait évoluer saine ment l'EN			x	

Respecte les enseignants et leurs missions:

« Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'Etat, que nous fassions passer des concours bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? »

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Respecte les personnels			x	

Tient ses engagements en vue de la bonne conduite du service public d'éducation:

"Le Gouvernement poursuit la même politique de destruction des services publics par la destruction de l'emploi public. Les annonces laissent présager la suppression, pour 2010, de 35 000 emplois de fonctionnaires dont près de la moitié (16 000) dans l'éducation nationale. Cela portera, de 2006 à 2010, à plus de 50 000 postes la saignée dans les classes." (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Fait évoluer saine ment l'EN			x	

Pérennise la sécurité des salaires dans son ministère:

« Le dispositif préconisé par le ministre risque de se traduire par des grilles de rémunération à deux vitesses. Il y aurait, d'une part les néo titulaires entrant avec un master, d'autre part l'immense majorité des autres. » (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Pérennise la sécurité des salaires			x	



Jacques Candas



Pérennise le service public d'éducation:

« La loi Carle contraint désormais les municipalités à financer la scolarité des enfants inscrits dans des établissements privés sous contrat, y compris ceux situés hors du territoire de la commune. » (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Pérennise le service public d'éducation			x	

Assure le bon déroulement de l'accueil des enfants en maternelle:

"La CGT Educ'Action est membre du collectif « Pas de bébés à la consigne », constitué autour d'associations et de syndicats, et qui a déjà lancé une pétition nationale en avril 2009 pour alerter l'opinion publique concernant la politique de la petite enfance et les choix du gouvernement en la matière.

Le Collectif s'inquiète des projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil des jeunes enfants et l'école maternelle: les différentes mesures tendent vers une dégradation des dispositifs existants.

Ils remettent en cause la qualité de l'accueil nécessaire pour répondre aux attentes des familles et aux besoins fondamentaux des enfants." (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Assure le bon déroulement de l'accueil des enfants en maternelle			x	

Assure l'indépendance de son ministère:

"Inspection Générale et réforme du primaire... Le discours de l'État UMP

La Cgt-Educ'Action a pris connaissance de la note de synthèse émise par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale.

Elle s'étonne de la teneur de cette note qui voudrait prouver que la réforme, mise en place depuis 2008 dans le primaire, serait une réussite qui rencontrerait l'assentiment des parents et des enseignants, et ce malgré l'opposition des organisations syndicales, présentées comme oppositionnelles, « hostiles par principe » et finalement peu représentatives des personnels. " (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Assure l'indépendance de son ministère			x	

Assure la formation et le reclassement des personnels précaires:

"EVS : toujours 30 000 personnes sans solution

Alors que depuis le 1^{er} juillet, 30000 EVS se retrouve sans emploi, la mobilisation a enfin fait réagir le gouvernement . Même si l'annonce en a été faite tardivement, nous prenons acte de la décision du Ministre de l'Éducation Nationale de demander à l'Inspection Générale de pratiquer un audit des dispositifs de formation et de validation de compétences dont ces personnes ont bénéficié dans le cadre de leurs contrats. " (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Assure la formation et le reclassement des personnels précaires			x	

Met en place des programmes constructifs:

"Ces nouveaux programmes ne répondent pas à cette ambition. Mis en place à la rentrée 2008 selon un calendrier précipité qui compliquera encore le travail des maîtres, ils se fixent comme référence le socle commun des connaissances et des compétences, à la conception réductrice. Dans un contexte de déclarations ministérielles et présidentielles valorisant la seule culture du résultat, les évaluations proposées en CE1 et CM2 semblent davantage destinées à répondre aux comparaisons internationales qu'à poser des diagnostics permettant aux enseignants de remédier aux problèmes.

La décision de rendre publics ces résultats, école par école, porte le risque d'une mise en concurrence entre elles. " (UNSEN CGT)

Compétence	acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Met en place des programmes constructifs			x	

Bilan général:

Très bon	Bon	Passable	Insuffisant	Très insuffisant
				x



Jacques Candas
(citations AFP,
UNSEN CGT,
Textes d'intersyndicales,
Ministres)



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 30 octobre 2009

Monsieur Eric WOERTH

Ministre du Budget, des Comptes publics

et de la Fonction publique

139, rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

La CGT tient à réaffirmer le principe suivant lequel les emplois permanents de l'État et de ses établissements publics à caractère administratif doivent, sauf dérogations dûment justifiées, être occupés par des fonctionnaires. Or, il n'est aujourd'hui contesté par personne qu'un grand nombre des contractuels de la Fonction publique ont été recrutés en contournement de cette règle. Nous en tirons par conséquent la nécessité d'un plan de titularisation des non titulaires.

Nous ne participons pas d'une logique d'accompagnement de dispositifs que nous contestons sur le fond et nous combattons toujours avec la plus grande fermeté le recours à l'intérim.

Ceci étant, notre organisation syndicale confirme sa disponibilité à participer à une démarche ayant pour ambition d'encadrer la gestion et d'améliorer les droits sociaux des contractuels dans les administrations d'État et dans les versants territoriaux et hospitaliers de la fonction publique.

Nous sommes favorables à ce que la traduction en soit une circulaire cadre, unifiant les pratiques particulièrement balkanisées de gestion des contractuels, et une modification du décret de 1986, sans exclure l'éventuelle nécessité de modifications législatives.

La méthode de concertation que nous souhaitons voir mise en œuvre devrait déboucher sur une négociation, à l'image de ce qui s'est produit sur d'autres sujets dans la fonction publique, permettant des avancées tangibles pour les non-titulaires de la fonction publique.

Vous nous avez demandé de préciser par écrit le cadre et les sujets de ces discussions.

Nous souhaitons voir en particulier abordé, sans exhaustivité des sujets :

- 1-la réduction des cas de recours aux agents non titulaires.
- 2-la titularisation, selon des modalités améliorées, de tous ceux qui sont, de fait, sur des emplois de fonctionnaires.
- 3-les droits sociaux des contractuels.
- 4-les droits collectifs des contractuels.
- 5-la gestion des contractuels et en particulier la question des rémunérations.
- 6-La réduction des cas de recours aux agents non titulaires.

Nous souhaitons que, a contrario de la situation actuelle, une doctrine commune à l'ensemble de la fonction publique permette une véritable réduction des cas de recours aux contractuels. Ces dispositions doivent être opposables aux employeurs publics pour avoir une réelle efficacité.

Un travail sur la nature et la typologie des emplois occupés par les contractuels est nécessaire, permettant de bloquer à l'origine les vellétés d'emploi parfaitement indu de contractuels par les administrations.

De même, l'interdiction de recrutements fractionnés et répétés sur un même poste doit pouvoir devenir effective par une requalification des contrats en CDI, aboutissant à ne pas spolier un salarié de son droit. Cette requalification serait une véritable incitation, voire une condition à l'arrêt d'un processus de renouvellement permanent des contrats.

La titularisation des fonctionnaires qui ne disent pas leur nom.

Nous répétons qu'un plan de titularisation des contractuels employés sur postes de fonctionnaires s'impose.

Vous affirmez qu'on ne doit pas réduire la question de la titularisation à un débat de principe sur l'accès à l'emploi de titulaire et sur un plan de titularisation.

Pour nous, la nécessité d'une telle mesure est inscrite dans la réalité vécue par les contractuels aujourd'hui, comme dans la réalité des missions qu'ils exercent, dans un nombre de cas très significatif et, sur le fond, correspond aux préconisations du Statut Général.

C'est pourquoi, nous proposons, d'une part, de travailler sur la qualification la nature et la typologie des emplois occupés par les contractuels et sur leur caractère réellement permanent et, d'autre part, de prendre au sérieux votre proposition de favoriser la titularisation par concours interne des contractuels, avec des éléments tangibles de suivi de cette ambition, permettant de déterminer à quelle hauteur cette proposition permet la titularisation, et quelles procédures concrètes sont mises en place par les DRH.

Nous voulons que soit aussi abordée la question de la titularisation de certaines catégories de contractuels. Par exemple, le problème de la titularisation des agents dits « Berkani » employés en temps plein ou presque plein en adjoint technique se pose pour nous de façon évidente.



De même, la décision récente de titulariser les contractuels des offices agricoles met en lumière que les choses peuvent bouger, y compris concernant les contractuels relevant du décret-liste des établissements dérogatoires.

Les droits sociaux des contractuels.

Concernant l'ensemble des régimes des droits à congés, des différences existent avec les titulaires qui nous semblent injustifiées. De même, concernant l'action sociale, voire la protection sociale complémentaire.

Nous demandons que soient recensées les situations et balayés les textes de façon que les droits sociaux des non titulaires et des titulaires soient identiques.

Il nous semble que c'est un sujet sur lequel des avancées concrètes ayant d'importantes conséquences pour les agents peuvent et doivent être décidées.

Les droits collectifs des contractuels.

Les prérogatives des instances, CTP et CCP doivent être renforcées.

Les CTP doivent avoir la possibilité de suivre véritablement la situation des emplois de non-titulaires, aussi bien en terme de typologie des contrats, nombre, nature et affectation des emplois de non titulaires, avec un véritable objectif de réduction de la précarité. Les observatoires de la précarité pourraient être généralisés et les registres « d'entrées et de sorties » devenir obligatoires.

La reconnaissance du rôle des CHS sur les conditions de travail des contractuels doit être la règle, en particulier pour les personnels employés à des tâches techniques.

Les prérogatives des CCP doivent être renforcées et réellement mises en œuvre dans les administrations. Leur rôle en cas de non-renouvellement de contrat et de modifications substantielles de contrat doit être précisé et renforcé.

La gestion des contractuels et en particulier la question des rémunérations.

Lors des discussions de mai et juin 2009, les questions de gestion des contractuels n'abordaient pas la question des rémunérations.

Concernant l'État, le refus de la DGAFP de voir se mettre en place des grilles de rémunération pour les CDI n'a pas simplifié la situation.

Nous considérons qu'il est nécessaire d'aboutir à un dispositif salarial à la fois transparent et opposable aux administrations excluant toute individualisation. Tout agent non titulaire doit pouvoir se situer en comparaison avec une grille indiciaire. Les administrations doivent pouvoir gérer les CDI dans un cadre suffisamment égalitaire avec les titulaires, se basant sur une étroite correspondance sur les plans de la formation initiale, de la qualification détenue et du niveau de l'emploi occupé.

En outre, de telles dispositions permettraient de gagner en cohérence transversale et de favoriser les mobilités volontaires, aujourd'hui quasi inexistantes et profondément aléatoires.

Pour les CDD, la CGT revendique une prime de précarité, qui existe dans le privé.

Nous souhaitons revenir sur ce qui se passe au bout des 6 ans de CDD : quelles sont les conditions de la cédésation, les administrations font-elles le choix d'un turn-over de contractuels sur un même poste, en lieu et place d'un CDI conforme aux instructions de la Fonction Publique ?

Dans l'attente de vos éléments de réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général

Jean-Marc CANON

Copie à : - Monsieur Samuel BARREAULT, Directeur adjoint de Cabinet.

- Monsieur Paul PENY, Directeur de l'Administration et de la Fonction Publique

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.48.18.82.11 –

Courrier électronique : ugff@cgt.fr

Site internet : www.ugff.cgt.fr



Communiqué: Santé et sécurité au travail dans la fonction publique



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Les questions de santé au travail et de conditions de travail sont au cœur des préoccupations des salariés du secteur privé comme du public, l'actualité s'en fait d'ailleurs largement l'écho.

Une négociation a débuté à l'automne 2008 sur ce thème avec le ministère de la Fonction Publique. Une réunion conclusive a eu lieu le 27 octobre.

Cette négociation a enfin permis à la Fonction Publique de rattraper son retard en instaurant les Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail et ce dès le seuil de 50 agents. Ainsi, les dispositions du Code du Travail – même si elles sont encore améliorables, sont substantiellement plus favorables que celles actuellement en vigueur dans les versants de la territoriale et de l'Etat – auront vocation à être traduites dans les établissements.

Un droit à la formation des membres des CHSCT sera reconnu, les troubles musculo-squelettiques, les risques psycho-sociaux, les risques différés (amiantes, produits toxiques) vont devoir être identifiés afin que des mesures de prévention et de réparation soient appliquées.

Malheureusement, différents sujets n'ont pas été suffisamment traités et / ou sont en deçà des besoins des professionnels et des propositions de la CGT, comme :

la mise en visibilité du nombre réel d'accidents du travail, maladies professionnelles,
l'interrogation des organisations du travail et ses conséquences sur la santé au travail.

Les moyens de la médecine du travail,

La prise en compte de la pénibilité des métiers, pour un départ anticipé à la retraite, et le suivi post professionnel des agents exposés notamment aux produits toxiques.

Au regard des événements tragiques qui ont eu lieu depuis un certain nombre de mois dans plusieurs entreprises et établissements, la CGT estime nécessaire que ses militants se mobilisent auprès de agents sur ce sujet.

Pour la CGT, il est clair que les avancées contenues dans le projet d'accord-cadre tel que finalisé à l'issue de la séance de concertation d'hier sont à mettre au compte des mobilisations intervenues depuis des mois.

La CGT se donne le temps de la réflexion et de la consultation au sein de son organisation avant d'exprimer son appréciation sur le présent protocole.

Montreuil, le 30 octobre 2009

263 rue de Paris (Case 549) 93515 MONTREUIL CEDEX
 Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr
 Contact Presse : Nicole Hennache TEL. 01 48 18 81 47

Revalorisation : ce que la CGT éduc'action revendique !

A l'heure où Luc Chatel veut engager des négociations sur les rémunérations des personnels de l'Education nationale, la CGT Educ'action juge très insuffisante la proposition d'une augmentation de 100 euros pour les jeunes enseignants.

Le dispositif préconisé par le ministre risque de se traduire par des grilles de rémunération à deux vitesses. Il y aurait, d'une part les néo titulaires entrant avec un master, d'autre part l'immense majorité des autres.

La CGT Educ'action revendique un reclassement immédiat de tous. Elle demande la disparition actuelle de la « hors classe » par son intégration indiciaire dans un déroulement de carrière commun à tous les personnels.

Elle estime très dangereuses les dispositions d'individualisation et la création éventuelle d'un « grade supplémentaire » qui diviserait les personnels.

La CGT Educ'action revendique une augmentation du traitement, pour tous les personnels d'éducation, liant qualification et rémunération, commençant à deux fois le SMIC actuel, sur la base des revendications salariales de la CGT

Cette augmentation de l'ensemble de la grille permettrait de compenser les pertes cumulées depuis de nombreuses années et place le début de carrière d'un enseignant à 2600 € bruts.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins immédiats des personnels, la CGT éduc'action revendique une augmentation de 70 points d'indice* pour les actifs, et de 200 € pour les retraités.

La question salariale est aujourd'hui une préoccupation majeure. Seule une mobilisation très forte des personnels, et plus largement de l'ensemble de salariés permettra d'avancer et de gagner sur le dossier des salaires et des traitements dont la revendication centrale pour la CGT est l'exigence d'un SMIC à 1600 € bruts.

La CGT Educ'action mettra tout en œuvre pour que l'action unitaire la plus large, s'engage sur cette question.

Réunions d'information syndicale	Gardanne	Port de Bouc	Marseille
01/12/09			17-20H Bourse B. Frachon, bd Nedelec
02/12/09		9-12H Bourse du travail, Rue de la République	
09/12/09	9-12H Ecole G. Brassens, Av des Aires		



Photos:

Jacques Candas

Pour plus d'information

Site Sden-CGT13: <http://cgteducaix.ouvaton.org/>:

Nous contacter: sdencgt13@wanadoo.fr

ursden.aixmille@wanadoo.fr

☎ 04 91 62 74 30

premier degré: djpcandas@aol.com

☎ 04 42 40 09 29 ; 06 32 77 65 74

Le SDEN sur Gardanne :

Aline Fabre: ☎ 06.62.78.99.13

Natacha Bérard: ☎ 06.11.03.01.65

Le SDEN sur Arles :

Hélène Nicolas: ☎ 06.14.79.20.42

Le SDEN sur le vaucluse (84) :

Philippe Ferreira ☎ 06.71.06.93.30

Le SDEN sur les hautes Alpes (05) :

Christelle Garcia Delcourt ☎ 0

christelle.garciadelcourt@wanadoo.fr

N'hésitez pas à nous envoyer des informations, articles sur le premier degré

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.).....

Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville.....

Tél. e-mail.....

Corps

Codepostal.....

Ville.....

Sden-Cgt 13, Bourse Benoît Frachon, 23 bd Nedelec, 13003 Marseille - Tél. : 04.91.62.74.30 - fax: 04 91 08 91 42

e-mail : ursden.aixmille@wanadoo.fr - sdencgt13@wanadoo.fr

site: <http://cgteducaix.ouvaton.org/>

Permanences à l'IUFM :

BOURSE DU TRAVAIL CGT Aix-Provence

04 42 23 29 76 : tous les mardis de 17h00 à 19h00

SITE CANEBIERE : tous les mardis de 11h30 à 13h00

SITE AIX : les mercredis de 11h45 à 13h30

les jeudis de 12h30 à 14h00

SITE AVIGNON : les premiers jeudis de chaque mois de 11h00 à 13h00

SITE DIGNE : les troisièmes jeudis de chaque mois de 11h00 à 13h00

Contacts :

AIX

Joël Galiay: joel.galiay@wanadoo.fr

MARSEILLE:

Emmanuel Arvois: manu-deux@wanadoo.fr

Christian Zariquiegui: Christianzariquiegui@wanadoo.fr

MARSEILLE, AVIGNON, DIGNE:

Jacques Candas: djpcandas@aol.com (premier degré)

Agenda CGT

4 novembre : 18 h 30 docks des suds Meeting contre la privatisation de la poste

24 novembre: grève Education Nationale

26 novembre|

| Congrès URSDEN CGT aix Marseille

27 novembre|

Ste Tulle

v

v

